



# CONVENTION Châtel Sports d'hiver « Carnaval »

## Formule Familles Auberge 2024»

Départ le vendredi 1 mars 2024 à 22h30 et retour-arrivée le samedi matin 04 mars 2024 à Vielsalm

[Ce document complété est à renvoyer à marc.jeusette1@gmail.com](mailto:marc.jeusette1@gmail.com)

### LE VOYAGE COMPREND :

- la pension complète 4 repas (petit-déjeuner – dîner (lunch) – goûter – souper)
- forfait remontées mécaniques 6 jours sur « Châtel + Portes du Soleil ».
- la location du matériel de ski alpin standard 6 jours
- le transport aller-retour en autocar.

### LE VOYAGE NE COMPREND PAS :

- l'assurance rapatriement, frais de secours et médicaux.
- la couverture annulation/interruption de votre séjour.  
Annulation du séjour plus de 2 mois à l'avance : remboursement à 100%  
Annulation du séjour entre 1 et 2 mois à l'avance : remboursement à 50%  
Annulation du séjour moins de 1 mois à l'avance : non-remboursé
- Les cours de Ski (2h/30jour)
- La location du matériel de Snowboard

### PRIX :

Prix/personne/semaine (prix sous réserve de modifications)

- Skieurs:
  - o Adultes à partir de 26 ans : 895€
  - o Jeunes de 16 à 25 ans: 895€
  - o Ados de 13 à 15 ans: 840€
  - o enfants de 5 à 12 ans: 770€
  - o enfants de 3 à 4 ans : 520€
  - o 0-2 ans: Gratuit
- Non Skieurs:
  - o 560€
- Suppléments (facultatif mais à réserver à l'inscription) :
  - + 75€ si vous prenez les cours de ski. (2h30/jour)
  - + 45€ pour la location d'un snowboard

### Réduction :

- Avantage membres (0 à 16 ans) MUTUALIA: réduction de 250 euros (sur le prix de base sans options)
- - 40€ si matériel personnel
- - 60€ si véhicule personnel

En ce qui concerne le matériel mis à disposition des participants, toute dégradation anormale de celui-ci due à une utilisation non-conforme ou à la négligence (perte, vol,..) sera facturée directement à la personne responsable par le loueur. L'organisation (SFC) ne peut en aucun cas en être tenue pour responsable.

### Assurance des personnes :

Chaque participant devra souscrire une assurance « Accident, responsabilité civile, rapatriement ».

L'organisation SFC décline toute responsabilité en cas d'accidents divers, vol, perte survenu durant le séjour.

L'organisation est couverte en responsabilité civil.

« Lu et approuvé »  
Signature